**Contexte**

Conformément aux décisions de 2017 du Comité Technique Spécialisé (STC-SPCD) pour la santé, la population et le contrôle des drogues de l'Union africaine d'entreprendre un examen ministériel de la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique (AADPD ) et de contribuer à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD par la Commission des Nations Unies sur la population et le développement en avril 2019, le 25e anniversaire de la CIPD, la Commission de l'Union africaine (CUA), la CEA et de l’UNFPA, ont convenu d'un certain nombre de jalons importants qui aboutiront à une réunion continentale d'experts et de ministres du 2 au 5 octobre 2018.

Au niveau national, les 54 États membres de la CUA sont censés mener des processus d'examen multisectoriels et consultatifs au niveau des pays et soumettre des rapports nationaux d'examen de la CIPD au plus tard **le 30 avril 2018**. L'objectif de ces processus d'examen et des rapports nationaux consiste à examiner les progrès de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement (DAAPD) au-delà de 2014, à identifier les faiblesses et les défis et à faire progresser les plaidoyers et les changements politiques conformément aux engagements consignés dans la DAAPD. En outre, tel que recommandé par le Comité d'Experts sur la Population Africaine (APEC) et décidé par le CTS-SPCD, ces rapports nationaux seront basés sur le Guide opérationnel de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement au-delà de 2014 et les indicateurs Cadres de suivi et évaluation (AADPD OG).

Cet outil (AADPD OG) devrait permettre aux États membres d'évaluer dans quelle mesure ils ont respecté les engagements reflétés dans l'AADPD au cours des cinq dernières années, en fournissant des données sur un ensemble d'indicateurs convenus à différents niveaux de changement (intrant, processus et produits/indicateurs d'impact). En outre, le rapport national permet aux pays de mettre en évidence des politiques, stratégies et programmes innovants qui facilitent la réalisation des engagements et donc la réalisation des priorités nationales, ainsi que les défis qui limitent la réalisation de ces priorités. L'utilisation du guide opérationnel parallèlement à un ensemble de principes généraux communs pour les rapports nationaux rationalisera les efforts d'élaboration de rapports et facilitera la comparabilité entre les pays, permettant ainsi le partage des meilleures pratiques et le transfert ultérieur des connaissances.

**Conseil proposé**

Cette consultation mettra l’accent sur la production du Rapport national d'examen de la CIPD sur la base du Guide opérationnel de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement et de son cadre de suivi et évaluation (AADPD OG).

La Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement (AADPD) est un cadre majeur pour traiter des questions de population et de développement en Afrique. Son arsenal d'engagements et d'indicateurs peut appuyer simultanément les efforts déployés par l'Afrique pour exploiter le dividende démographique (DD), promouvoir les droits de l'homme et atteindre les objectifs de développement durable. Le suivi de ces engagements et l'élaboration de rapports sur les indicateurs dans le cadre de son outil de suivi, l'AADPD OG, contribuera à la réalisation du DD et à l’émergence de «L'Afrique que nous voulons» conformément aux engagements pris dans l’Agenda 2063. Il est également important de noter que les indicateurs contenus dans l'AADPD OG sont alignés sur les indicateurs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans cette optique, le rapport national d'examen de la CIPD peut contribuer à l'élaboration de rapports nationaux et régionaux sur le programme global de développement durable, tout en mettant en exergue les perspectives démographiques nationales cruciales.

Le consultant, en collaboration avec l'équipe du bureau de pays du FNUAP, effectuera des recherches documentaires pour identifier les politiques, programmes et stratégies pertinents, et utilisera les données nationales, alimentera les indicateurs pertinents identifiés dans le GD de l'AADPD, réalisera les analyses nécessaires et rédigera le rapport national d'évaluation AADPD conformément aux directives nationales communes en matière d’élaboration de rapports.

Il/elle travaillera avec les responsables des pouvoirs publics dans les secteurs pertinents, y compris les bureaux nationaux de statistiques et les ministères de tutelle tels que ceux de la Santé, Genre et Jeunesse, entre autres, pour valider les contributions à la l’élaboration du rapport.

Avec l'appui de l'équipe du bureau de pays de l’UNFPA, le consultant apportera sa contribution substantielle à un processus national de validation dirigé par le gouvernement, au cours duquel le rapport sera examiné par un groupe multipartite comprenant la société civile, les jeunes, les femmes et d'autres groupes, les universitaires, le secteur privé et les agences des Nations Unies. Il/elle aura à faire des présentations en tirant parti et en intégrant les commentaires reçus de l'exercice de validation, et devra également finaliser le rapport suffisamment à temps pour le soumettre au gouvernement au plus tard le (30 avril 2018)

Compte tenu de l'importance de ce travail et du délai imparti durant lequel un produit concret doit être élaboré, cette consultation a été mise en œuvre afin de fournir la capacité et l'expertise nécessaires et d’accélérer l’élaboration d'un rapport national d'évaluation AADPD au plus tard le 30 avril 2018.

Au cours de la mission, le consultant travaillera en étroite collaboration avec les points focaux du bureau de pays et du bureau régional de l’UNFPA et, grâce à ceux-ci, il aura accès à une expertise technique plus large au siège de l’UNFPA et la CEA et la CUA.

**Devoirs et Responsabilités**

En étroite consultation avec l’UNFPA, le consultant devra :

1. Réaliser des recherches documentaires sur les politiques, programmes et stratégies pertinents, la compilation des données en réponse aux indicateurs identifiés, la vérification des données avec les bureaux nationaux de statistique, les analyses et la rédaction de rapports conformément aux directives nationales
2. Produire une première ébauche du rapport national conformément à l'orientation thématique de l'AADPD, en s'appuyant sur un ensemble prédéterminé d'indicateurs qui couvrent les six fondamentaux de l'AADPD avec un accent particulier sur la réalisation du dividende démographique et répondre aux besoins des groupes de population laisser pour compte depuis la CIPD en 1994-
   * Dignité et égalité
   * Santé
   * Lieu & Mobilité
   * Gouvernance
   * Données et Statistiques
   * Partenariats et Coopération
3. Adresser les lacunes et défis majeurs dans le domaine de la population et du développement qui entravent la réalisation du dividende démographique sur le continent, notamment: la situation des femmes et des jeunes, les défis persistants tels que la violence et la discrimination basées sur le genre, le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines entre autres. Le consultant identifiera les changements politiques et programmatiques pertinents dans ces domaines.
4. Soutenir l'exercice de validation mené par le gouvernement dans le pays en présentant le projet de rapport et les conclusions et en sollicitant les réactions des parties prenantes et des partenaires multisectoriels - société civile, université, secteur privé, partenaires des Nations Unies et autres institutions et avec les conseils et l’appui de l’UNFPA, et en intégrant les informations pertinentes et finaliser le rapport d'examen national.

**La durée prévue de la consultation**

Cette consultation se fera sur une période de 33 jours ouvrables, du 15 mars 2018 au 30 avril 2018.

**Résultat final de la mission**

Rapport d'examen national final de la CIPD @ 25 (AADPD plus cinq) remis.

**Les produits ou extrants**

1. Premier projet de rapport national d'examen de la CIPD @ 25 (AADPD plus cinq) avant le 15 avril 2018.

2. Participation et présentation à l'exercice national de validation

3. Soumission finale du Rapport national d'examen de la CIPD @ 25 (AADPD plus cinq) au plus tard le 30 avril2018

**Rémunération**

Le paiement sera effectué sous forme de somme forfaitaire après la présentation du produit final avant le 30 avril 2018.

**Qualifications et expérience:**

**Éducation**

Le candidat doit être un expert reconnu en Population et Développement, avec de solides compétences en recherche et rédaction, conceptuelles et analytiques et une connaissance approfondie de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, y compris la revue de 20 ans et son résultat continental en Afrique (AADPD). Les candidats doivent avoir un diplôme d'études supérieures en sciences sociales, en santé publique, en démographie ou dans un domaine connexe et avoir une expérience de recherche connexe. Des connaissances en genre, en santé sexuelle et reproductive et en droits de la reproduction sont fortement recommandées.

***L'expérience professionnelle***

Au moins 15 années d'expérience avérée dans le suivi et l'évaluation, la rédaction de rapports, l'analyse de données qualitatives et quantitatives et la recherche en matière de population et de développement sont essentielles.

Un dossier sonore de publications, revues évaluées par des pairs, publications de l'ONU.

Une bonne connaissance de la CIPD et des résultats des conférences de revue ou d'examen constitue un avantage supplémentaire, en particulier le processus d'examen de la CIPD au-delà de 2014.

**Compétences**

***Professionnalisme:*** Excellentes capacités d'analyse, de recherche et de rédaction dans les domaines de la population, de la santé et des droits sexuels et reproductifs, de la jeunesse et des questions de genre. Expertise en suivi-évaluation, Connaissances et compréhension des théories et des concepts liés aux sciences sociales, à la santé publique, à la santé sexuelle et reproductive, à la démographie, au dividende démographique et aux questions de développement intégré applicables à la population; connaissances du Programme de la CIPD, de la Déclaration d'Addis-Abeba, des cadres continentaux pertinents, des questions de développement social et des cadres des droits de l'homme. La connaissance des données sur la population et le développement, des bases de données pertinentes et des sources de données sur le continent constitue un avantage particulier.

***Communication:*** Excellentes capacités d'analyse et de rédaction, avec la capacité de rédiger/ éditer une variété de rapports écrits, et d'incorporer les commentaires pertinents et les contributions de plusieurs sources en temps opportun.

***Bonnes connaissances des TICs***: Compétences avérées en informatique et utilisation de logiciels pertinents et d'autres applications, par ex. traitement de texte et recherche sur Internet.

***Travail d'équipe***: Bonnes aptitudes interpersonnelles et aptitude à établir et maintenir des partenariats et des relations de travail efficaces dans un environnement multiculturel et multiethnique, avec tact et dans le respect de la diversité.

***Langues***: La maîtrise du français écrit et oral est requis.

***Directives spéciales***

Les Principes Généraux du rapport national fourniront d'autres détails techniques.

DOSSIER DE CANDIDATURE A FOURNIR

Le dossier de candidature doit nécessairement comprendre une offre technique et une offre financière.

L’offre technique indiquera la méthodologie proposée, le calendrier de réalisation, les outils et tout autre aspect jugé opportun pour l’atteinte de l’objectif.

Aussi, elle devra contenir:

· Une lettre de motivation

· Un curriculum vitae récent détaillé, y compris l’expérience acquise dans le domaine recherché.

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées par email à l’adresse suivante : **mrtannonces@unfpa.org**

**au plus tard le lundi 12 mars 2018 à 12h**